

# BATISEC

Août 2017

## Chère lectrice, cher lecteur

Vous recevrez des informations sur les sujets suivants :

- [L'amiante reste dangereux!](#)
- [Sondage auprès des membres](#)
- [Offre actuel de cours BATISEC](#)
- [Secrétariat BATISEC](#)

## L'amiante reste dangereux!

Selon les derniers chiffres de la SUVA pour les entreprises des branches de la technique du bâtiment, bien que l'utilisation de l'amiante soit interdite depuis 1990, des maladies graves continuent d'être provoquées par l'inhalation de poussières d'amiante. Au cours de la seule année 2016, plus de cinquante décès ont été causés par des maladies dues à l'amiante dans les branches des entreprises BATISEC. Au cours des dix dernières années, on a déploré environ 1000 décès en lien avec l'amiante.

Tant qu'il est étroitement lié aux matériaux de construction, l'amiante ne présente aucun danger (par ex. le ciment d'amiante «Eternit»). **En revanche, les personnes qui procèdent à son démontage et inhalent des fibres d'amiante lors de travaux de transformation, d'installation ou de rénovation s'exposent à de grands dangers pour leur santé.**

## Stop en cas de suspicion de présence d'amiante!

### Où l'amiante peut-il apparaître?

- Les revêtements de sols, parois et plafonds (y c. colles)
- Les toitures, façades et fenêtres Les installations électriques
- Les isolations, chauffages et canalisations
- Les revêtements en amiante floqué, les coussins en amiante pour cloisons coupe-feu et les produits en ciment d'amiante («Eternit»)

### Que pouvez-vous faire en cas de suspicion de présence d'amiante?

Protégez-vous, vous et les autres, contre les fibres d'amiante nocives. Procédez selon les trois étapes suivantes avant le début des travaux:

1. Identifiez les dangers éventuels.

2. Planifiez les mesures de protection.
3. Protégez-vous contre les poussières d'amiante.

Veillez noter aussi que les travaux de désamiantage peuvent être effectués exclusivement par des entreprises agréées.



Vous trouverez plus d'informations concernant les mesures de sécurité sur notre [site Internet](#).

### **Sondage auprès des membres**

Pour déterminer si BATISEC satisfait aux besoins des entreprises quant à la sécurité au travail et la protection de la santé, un sondage a été effectué par gfs.bern pour le compte de BATISEC en avril 2017. 24 pour cent des entreprises contactées par écrit ont participé au sondage. Voici les principaux résultats:

- Dans le travail quotidien, la sécurité au travail et la protection de la santé sont des thèmes importants. La plupart des personnes sondées estiment être bien informées à ce sujet.
- Certaines mesures sont mises en œuvre dans les entreprises de manière obligatoire, telles que les équipements de protection personnelle, le maniement des substances dangereuses, la planification des urgences et les premiers secours ainsi que la formation pour l'usage sûr des instruments de travail. En revanche, pour ce qui concerne les moyens permettant d'éviter des contraintes corporelles incorrectes, la protection contre les intempéries et le stress/burn-out, on fait appel au bon sens.
- Presque les trois-quarts des entreprises sondées utilisent BATISEC. La plupart d'entre elles sont satisfaites de BATISEC. De manière générale, cela concerne toutes les prestations de BATISEC telles que la formation/les cours, le manuel, les informations sur les nouveautés ainsi que les renseignements et le conseil.
- L'offre de BATISEC satisfait aussi en grande majorité aux besoins des entreprises. Cela concerne principalement les mesures pour lesquelles des réglementations obligatoires sont applicables dans les entreprises.
- Le niveau de satisfaction avec la prise en charge par BATISEC est également élevé. La compétence technique, la crédibilité, la cordialité, la fiabilité et l'accessibilité ont été en majorité évaluées positivement.

Dans l'ensemble, BATISEC répond à tous les besoins quant aux prestations et à la qualité du service. C'est un bon tremplin pour continuer à améliorer notre solution de branche et la faire mieux connaître.

### **Offre actuelle de cours BATISEC**

Les cours PERCO obligatoires de BATISEC font partie de la solution de branche des associations d'employeurs suissetec, USIE, Swissolar, Isolsuisse, ASF et VSD ainsi que des syndicats Syna et Unia.

- PERCO - Cours de base
- PERCO - Cours de formation continue - Pratique
- PERCO - Cours de formation continue «Système de sécurité»
- PERCO - Cours de formation continue «Bases légales»
- Administrateur/trice de sécurité au travail
- Cours Amiante
- Cours de sécurité pour les collaborateurs

Les inscriptions aux cours peuvent se faire sous notre [site Internet](#).

### **BATISEC Secrétariat**

Le secrétariat BATISEC se tient à votre disposition pour toutes vos questions, commandes ou autres demandes :

Secrétariat BATISEC  
c/o SRB Assekuranz Broker AG  
Luggwegstrasse 9  
Postfach 1213  
CH-8048 Zürich  
[www.batisec.ch](http://www.batisec.ch)  
[info@batisec.ch](mailto:info@batisec.ch)  
044 497 87 33

